



Cécile Remillier, Directrice Générale de Nièvre Habitat et Frédéric Marascia, Directeur du Développement Territorial Bourgogne EDF ont salué ce nouveau partenariat en faveur des ménages en difficultés en présence de Jean-Paul Fallet, Président de Nièvre Habitat ; Danièle Fournier, représentante CLCV, Sébastien Vatan et Karine Durand du service Recouvrement et Accompagnement social et Anne Descombes, correspondante Solidarité Bourgogne EDF

Nièvre Habitat et EDF s'associent pour lutter contre la précarité énergétique des locataires les plus fragiles

Pour apporter des solutions concrètes et durables aux locataires en situation de précarité énergétique, Nièvre Habitat et EDF ont signé, le 13 juillet dernier, une convention de partenariat en faveur des ménages les plus fragiles.

Grâce à cette collaboration, les conseillères sociales du Service « Recouvrement et Accompagnement Social » assureront le suivi de locataires clients d'EDF rencontrant des difficultés grâce à une plateforme spécifique mise à disposition. Cet accompagnement proposera des informations comme la lecture des factures et des consommations, des actions de prévention pour sensibiliser aux éco-gestes mais aussi et surtout une information sur les dispositifs d'aides en matière d'énergie (chèque énergie, Infowatt, Fonds de Solidarité Logement (FSL), ...) afin d'orienter les locataires vers les partenaires habilités à constituer les dossiers de demandes d'aides pour éviter l'accumulation de dettes et la suspension de fourniture d'énergie.

Cette coopération qui vise à mobiliser les compétences complémentaires des deux partenaires entre dans le cadre de la démarche qualité de service de Nièvre Habitat pour apporter à ses locataires un nouveau service et proposer un accompagnement complémentaire aux plus fragiles.